

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DES YVELINES**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers des Yvelines est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 26 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés en 2023 auprès de la commission des Yvelines soit 2337 dossiers, est en augmentation, de 19.1% par rapport à l'année 2022. Cette hausse ne rattrape toutefois pas le niveau de 2019 (avant la crise sanitaire), puisque que nous observons une baisse de -6.5% par rapport à 2019. La tendance à la baisse observée depuis une dizaine d'années se confirme donc. La variation dans le département est toutefois atypique par rapport au niveau de la région IDF (+ 8.6%) qui elle-même est légèrement plus marquée que celle observée au niveau national (+7.5%). Cette réduction des dépôts de dossiers, amorcée depuis 2012, illustre l'impact des évolutions législatives en matière de prévention du surendettement.

La proportion des redépôts, quant à elle, est en légère baisse à 40.2% en 2023 par rapport à 2022. Ce niveau reste toutefois élevé et principalement expliqué par la difficulté de mise en œuvre et le suivi des plans et des mesures par les débiteurs même après la mise en place d'un numéro d'appel dédié aux débiteurs.

Le nombre de dossiers traités par la Commission en 2023 s'est élevé à 2 141. Il est en recul de 0.8% par rapport à 2022.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers déclarés recevables s'est élevé à 2 002 contre 1 845 en 2022 soit une hausse de 8.5%.

La part des dossiers irrecevables est en hausse de 30.4%. Cette forte hausse s'explique par la hausse du nombre de dossiers globalement mais également par l'effet de la loi API qui donne la possibilité aux travailleurs indépendants de bénéficier de la procédure de surendettement. Cependant cette possibilité n'est pas donnée par saisine directe de la commission. Or, un grand nombre de ces dossiers nous parvient à tort.

Concernant l'orientation des dossiers, nous constatons une hausse des dossiers orientés vers un réaménagement des dettes (59.2% en 2023 contre 57.4% en 2022). Cela est en conformité avec la politique des mesures pérennes.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La structure des solutions adoptées par la commission des Yvelines est globalement assez similaire à la structure nationale et régionale.

La part des plans conventionnels de redressement définitifs est en légère baisse 4.2% contre 5% en 2022 mais reste inférieur au national (6.8%).

La part des mesures imposées suite RP sans LJ, avec un taux de 37% est supérieur au taux régional (32.3%) et au taux national (34.9%).

Par ailleurs 45.8% des dossiers se concluent par des mesures imposées avec ou sans effacement de dettes. Ce taux est supérieur de celui du national (43.8%) mais inférieur au taux régional (46.4%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes représentent l'ensemble des plans définitifs, les mesures imposées avec effacement total ou partiel ou sans effacement.

Le recours aux mesures provisoires reste limité aux plans pour vente du bien immobilier, aux mesures d'attente ou aux suspensions d'exigibilité des créances établies dans l'attente d'un événement de nature à améliorer significativement et à court terme la situation financière des débiteurs.

La commission des Yvelines continue de limiter ces solutions provisoires et demeure attachée à proposer des solutions pérennes. Le taux de solutions pérennes augmente pour passer de 77.5% en 2022 à 78.8% en 2023 largement supérieur au taux régional.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	La réunion annuelle entre les membres de la commission et les juges d'instance de Versailles et Saint-Germain en Laye a eu lieu le 8 Mars 2023. Elle a permis de clarifier des points de procédure. Les 2 magistrats ont profité de la réunion pour faire un point sur l'état des stocks dans leurs tribunaux.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	17	Le secrétariat a retrouvé sa place au sein des CCAPEX des arrondissements de Mantes la Jolie, Saint Germain en Laye et Rambouillet depuis 2022.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 20 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 216</i>	Le secrétariat a organisé 20 réunions d'informations à destination de 216 travailleurs sociaux. Les différents thèmes proposés ont été : - Surendettement = dépôt en ligne - Inclusion bancaire et Réclamation - Relations bancaires et Fichiers - Surendettement = La procédure - Banque en ligne - Arnaque et Épargne
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 45</i>	1 session de formation au Lycée Vaucanson après de BTS ESF
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions 39 Nombre de jeunes rassemblés 1218</i>	39 Sessions de d'information et de prévention du surendettement à destination des jeunes (y compris SNU)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à reprendre et asseoir une relation de confiance avec les Juges de St Germain et Versailles nouvellement nommés, de faire un point sur les modalités de traitement des dossiers par le secrétariat de la commission mais aussi sur les modalités d'application des textes par les juges ainsi que de faire un point sur les stocks de dossiers en cours.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

² (organisées ou participation)

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Au premier semestre, 1 session de formation sur 2 à destination des travailleurs sociaux ont été animés en présentiel.

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La mise en place des plans ou des mesures par les débiteurs reste toujours une étape difficile notamment lorsque les créanciers sont multiples et les paliers nombreux. La Banque de France n'accompagne pas les débiteurs dans ces démarches. Ils peuvent se faire aider en se rapprochant d'un Point Conseil Budget. Ils peuvent, depuis le 2nd semestre 2023, également contacter la Banque de France au 34 14 afin d'avoir des explications sur le courrier adressé à l'issue de la procédure. Cette procédure sera renforcée en 2024, pour faciliter la compréhension des courriers et de la mesure de surendettement à mettre en place.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

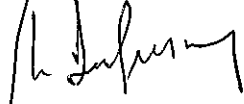
Les débiteurs ne décrivent pas toujours leurs situation personnelle et professionnelle de manière exhaustive ou n'ont pas fait valoir leurs droits auprès des organismes de prestations sociales par exemple.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

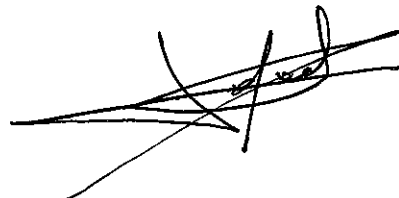
Des retards de débloques d'épargne en raison des changements d'adresse des gestionnaires d'épargne par rapport à celles mentionnées au dossier. Ces retards mettent en difficulté les débiteurs qui ne peuvent pas respecter leur plan et craignent sa dénonciation par les créanciers.

Date : 19 Février 2024

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITE

INDICATEURS	2022	2023	variation 2023/2022 en %
Dossiers déposés	1 962	2 337	19,1%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	42,0%	40,2%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	11,7%	14,6%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 845	2 002	8,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	6,9%	6,5%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	92	120	30,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	18,5%	20,0%	
Dossiers orientés par la commission	1 855	2 014	8,6%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	44,5%	40,8%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	42,4%	40,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,3%	0,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	57,4%	59,2%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2 159	2 141	-0,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,9%	7,2%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,3%	5,6%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	38,1%	37,0%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,1%	0,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	5,0%	4,2%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	1,9%	1,7%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	3,2%	2,4%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,7%	45,8%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	37,5%	39,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	18,8%	18,7%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,1%	5,9%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,5%	78,8%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	8	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	YVELINES	ILE-DE-FRANCE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,6%	8,8%	6,9%
Proportion de mesures imposées suite RP sans $\square$ *	37,0%	32,3%	34,9%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	4,2%	4,6%	6,8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	45,8%	46,4%	43,8%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,8%	71,2%	72,2%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
commission	Dettes financières	5 9 248	1 552	7 543	69,1 %	83,8 %	17 700	4,0
	dont dettes immobilières	2 0 256	13 3	2 07	23,6 %	7,2 %	132 357	1,0
	dont dettes à la consommation	3 7 608	1 441	6 375	43,8 %	77,8 %	17 090	3,0
	dont autres dettes financières	1 384	76 6	9 61	1,6 %	41,3 %	920	1,0
	Dettes de charges courantes	1 3 324	1 400	3 973	15,5 %	75,6 %	4 847	2,0
	Autres dettes	1 3 195	91 4	1 872	15,4 %	49,3 %	2 283	1,0
	Endettement global	8 5 767	1 853	1 3 388	100,0 %	10,0 %	23 070	6,0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
REG	Dettes financières	4 76 075	12 443	6 0 259	62,7 %	82,5 %	17 345	4,0
	dont dettes immobilières	1 79 337	1 188	1 841	23,6 %	7,9 %	124 942	1,0
	dont dettes à la consommation	2 84 466	11 483	5 0 724	37,4 %	76,2 %	15 980	3,0
	dont autres dettes financières	1 2 271	6 109	7 694	1,6 %	40,5 %	950	1,0
	Dettes de charges courantes	1 34 863	11 282	2 9 520	17,8 %	74,8 %	5 575	2,0
	Autres dettes	1 48 771	7 159	1 4 197	19,6 %	47,5 %	2 400	1,0
	Endettement global	7 59 709	15 078	1 03 976	100,0 %	10,0 %	23 134	6,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	2 877 094	81 573	382 453	68,4%	80,0%	14 940	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 120 183</i>	<i>10 238</i>	<i>16 243</i>	<i>26,6%</i>	<i>10,0%</i>	<i>91 419</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 684 877</i>	<i>73 684</i>	<i>312 178</i>	<i>40,1%</i>	<i>72,3%</i>	<i>13 763</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>72 033</i>	<i>43 513</i>	<i>54 032</i>	<i>1,7%</i>	<i>42,7%</i>	<i>796</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	591 774	77 774	263 163	14,1%	76,3%	3 842	3,0
Autres dettes	736 979	55 557	123 439	17,5%	54,5%	1 980	2,0
Endettement global	4 205 846	101 960	769 055	100,0%	100,0%	18 446	6,0

